



TRAVAIL EN COMMUN
CGT - FSU
Pages centrales



UN COMBAT QU'IL FAUT
MENER D'URGENCE
Page 13



EPSU : LA PRÉSIDENTE,
UN ATOUT POUR LA CGT
Page 21



Service Public

OCT./NOV./DÉC. 2024 - N° 134 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

PROTECTION DE L'ENFANCE
Pour un service public ambitieux
et de qualité, obtenons des réponses
urgentes à nos revendications.



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de

produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Service Public **CGT**
MAGAZINE



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TEL. : 01 55 82 88 20 — FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgt.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Aamar Yazid

MAQUETTE :
Christine Demoor

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 — FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS :
DÉPÔT LÉGAL : À parution
ISSN : 1148-2370
COMMISSION PARITAIRE : 1224 S 07102
Périodicité : trimestriel

Sommaire

03 | Éditorial

05 | Lutte contre les idées d'extrême droite

Projet Péricleès - Un plan pour installer le RN au pouvoir

06 | Actualité sociale

Pour des services publics et une fonction publique de haut niveau

07 | DOSSIER

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Pour un service public de la protection de l'enfance ambitieux et de qualité...

Encart en pages centrales | Travail en commun FSU-CGT

Unir le syndicalisme pour améliorer notre quotidien et transformer demain

15 | Statutaire - Prévention des risques professionnels

16 | Jeunes - Réélection de Trump - Un signe inquiétant pour notre avenir

17 | Protection sociale - La CNRACL, un combat qu'il faut mener d'urgence

21 | International - La présidence de l'EPSU : un atout pour la CGT

23 | À lire, à voir

Est joint à ce SPM le calendrier 2025



RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ-ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



fdspcgt



cgtservicespublics



fdspcgt



fdspcgt



Delphine Moretti
Bureau de la fédération
CGT des Services publics

La protection de l'enfance ou le déni des réelles responsabilités

Épineux sujet que celui de la protection de l'enfance, souvent traité par le prisme des faits divers dans les médias. La date anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre nous ramène à l'essence du sujet : l'intérêt supérieur de l'enfant. Au cœur de la préoccupation des professionnel·les, il relève de la responsabilité des président·es de Département. Or, alors que les professionnel·les sont fréquemment mis·es en cause dans l'exercice de leurs missions, la responsabilité politique des Départements n'est que peu questionnée. C'est le cas dans l'affaire de Châteauroux où le Département du Nord, qui a pourtant confié des enfants à une structure qui ne disposait pas des agréments nécessaires et où de lourdes maltraitances ont eu lieu à l'égard des enfants accueillis, n'est absolument pas mis en cause dans les poursuites engagées.

La responsabilité ne peut pas reposer sur les seules épaules des professionnel·les alors que le dispositif est impacté par les choix financiers et la logique gestionnaire qui se répand au sein de nos collectivités !

L'ambition d'un grand service public de la protection de l'enfance, à même de garantir l'intérêt supérieur des enfants, qui nous anime doit être entendue par nos collectivités qui en sont les premières responsables !

Trop souvent, les professionnel·les se retrouvent confronté·es seul·es à l'urgence des situations et à la détresse des enfants et des familles accompagnés. L'engagement dans les missions de l'ensemble des personnels ne peut compenser la dégradation croissante du dispositif et la perte de sens qui est une atteinte majeure aux fondamentaux de la protection de l'enfance. C'est tout le sens de l'engagement de la CGT aux côtés de celles et ceux qui œuvrent en première ligne au plus près des publics.

Il appartient à nos organisations et aux personnels de faire entendre, par la lutte, aux employeurs territoriaux que c'est bien à eux d'assumer la responsabilité de cette mission fondamentale.



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Service



Action sociale

UNE MUTUELLE À TAILLE HUMAINE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX



*Nadine est agent d'accueil
en mairie et mère de
famille.*

*Pour 42,38 €⁽¹⁾ par mois,
elle et ses enfants
bénéficient de garanties en
santé complètes pour faire
face à toutes les dépenses
de santé.*

Avec la MNFCT, bénéficiez d'une **couverture santé complète**
pour vous et votre famille.

Découvrez toutes nos offres,
services et avantages sur

mnfct-mutuelle-sante.fr

Contactez-nous du lundi au
vendredi de 9h à 17h30 au

01 85 58 68 68

Numéro non surtaxé, prix d'un appel local

Réalisez votre
**devis en
ligne**



(1) Tarif applicable pour une personne de xx ans, ayant des enfants et sous réserve de l'étude du dossier. Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2024.
(2) Dans la limite des soins et équipements en audiologie, optique, et dentaire compris dans l'offre 100 % santé.

PROJET PÉRICLÈS

Un plan pour installer le RN au pouvoir

Entretien avec le journaliste Thomas Lemahieu suite à la révélation, par *l'Huma*, du projet Périclès pour installer le RN au pouvoir.

Tout d'abord, merci d'avoir accepté l'invitation du collectif à partager ce moment d'analyse et de réflexion.

PÉRICLÈS, C'EST QUOI ?

Un acronyme d'abord constitué à partir d'une litanie explicite : « Patriotes Enracinés Résistants Identitaires Chrétiens Libéraux Européens Souverainistes. » Un objectif ensuite : un projet qui découle d'un ensemble de valeurs clés (liberté, enracinement et identité, anthropologie chrétienne, etc.). Un projet politique, rédigé comme un business plan de start-up qui détaille un plan global et systématique en une série d'étapes savamment coordonnées, avec un rétroplanning, des « cibles » à approcher, des « talents » à recruter... Périclès, ce n'est pas seulement une structure et un financement, c'est aussi un programme qui voit loin — jusqu'en 2032 — et qui se décline en autant d'actions multifacettes.

PEUX-TU NOUS EN DIRE PLUS SUR LES AMBITIONS ÉLECTORALES, POLITIQUES ET IDÉOLOGIQUES DE CE PROJET ?

C'est un projet avec 150 millions d'euros sur les dix prochaines années que le milliardaire français et exilé fiscal,

Pierre-Edouard Stérin, ambitionne de porter pour faire gagner la droite extrême avec un plan décliné en plusieurs dimensions. D'abord une guérilla juridique pour harceler ses adversaires, puis la construction de baromètres pour influencer l'opinion publique, la constitution d'une réserve de hauts fonctionnaires qui pourraient aider le RN après sa victoire électorale et enfin et surtout un projet de faire gagner plus de 1000 villes petites et moyennes à la droite extrême et parmi elles 300 pour le RN.

COMMENT ENGAGER LES SYNDICATS DANS CETTE BATAILLE ?

Les inviter à la plus grande vigilance parce que Stérin a mis en place une école de formation des futur-es maires nommée Politicae. Cet organisme doit permettre à son camp de repérer les villes susceptibles d'être gagnées par l'extrême droite. Il faut voir qu'avec un soutien tel que celui de Stérin, le RN montre là son vrai visage au service du capital. Il convient aussi d'observer la nature réactionnaire, raciste, mais aussi ultra libérale du projet Périclès qui prétend com-

battre des tendances comme « l'hyper étatismisme, le socialisme et l'assistanat, le wokisme, la laïcité agressive, le refus de la préférence nationale et l'immigration incontrôlée ».

Périclès défend les valeurs de l'extrême droite « pour servir et sauver la France et permettre la victoire idéologique, électorale et politique ».

SOYONS VIGILANT-ES, NE LAISSONS PAS LES IDÉES BRUNES SE PROPAGER !



-> Sur le site de la fédération CGT des Services publics

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/lutte-contre-les-idees-d-extreme-droite/>



-> Sur YouTube CGT Services publics

<https://www.youtube.com/watch?v=I9KrIYTY6vs>



-> Sur le site de *L'Humanité*

EXCLUSIF : Périclès, le projet secret de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir

<https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/exclusif-pericles-le-projet-secret-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>

POUR DES SERVICES PUBLICS ET UNE FONCTION PUBLIQUE DE HAUT NIVEAU

Ce lundi 2 décembre, le Parlement a censuré le gouvernement et, dès le 5 décembre, les agent-es public-ques ont censuré les politiques gouvernementales mises en œuvre par la grève et dans la rue.

Ce sont plus de 200 000 manifestant-es, dans plus de 180 cortèges et lieux de rassemblements, qui se sont mobilisé-es contre l'austérité budgétaire initiée au titre des lois de finances. Elles et ils ont exigé la construction de projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale élaborés sur d'autres bases pour permettre aux citoyen-nés et aux usager-ères de bénéficier, sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, de services publics de pleine compétence et de proximité.

Alors qu'ils ont perdu plus de 20 % de leur pouvoir d'achat ces dernières années, le gouvernement entend amputer le revenu des agent-es public-ques en instaurant trois jours de carence et 10 % de rémunération en moins pendant les arrêts maladie, sous couvert d'égalité entre les salarié-es du public et du privé, en omettant les 70 % de salarié-es du secteur privé couverts par des accords. Les 5,6 millions d'agent-es public-ques ainsi privé-es de ce droit légitime à la Sécurité sociale seraient, encore et une fois de plus, la variable d'ajustement du projet de loi de finances.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'avoir des services publics et

une fonction publique de haut niveau, cela passe par des moyens supplémentaires et conséquents permettant :

- ▶ de favoriser les investissements publics nécessaires pour mettre en œuvre une nouvelle logique de développement articulant reconquête des activités et de l'emploi industriels ;
- ▶ de procéder à des recrutements et un plan de titularisation des agent-es non titulaires afin de répondre aux besoins sociaux des populations ;
- ▶ d'augmenter immédiatement et significativement les traitements, les salaires, les pensions et les retraites avec une augmentation à minima de 10 % du point d'indice ;
- ▶ l'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;

- ▶ l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- ▶ la refonte des grilles indiciaires, la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- ▶ la défense et le renforcement du statut général des fonctionnaires ;
- ▶ la bifurcation écologique, réponse aux besoins des populations ;
- ▶ l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- ▶ l'abrogation de la loi portant la contre-réforme des régimes de retraite.

Considérant le succès de la mobilisation du 5 décembre, l'absence de réponse à leurs revendications, les organisations CGT, FSU et Solidaires appellent les agent-es public-ques à se mobiliser lors d'une semaine d'actions sectorielles et territoriales, de rassemblements, et d'expression revendicative, à compter du 9 décembre, avec un temps fort pouvant aller jusqu'à la grève le jeudi 12 décembre.

■ La lutte continue !





« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT »

POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AMBITIEUX ET DE QUALITÉ...

L'actualité est brûlante en protection de l'enfance. Comme toujours, diraient les professionnel·les qui ne cessent de dénoncer les conditions dans lesquelles ils-elles exercent leurs missions et l'impact de la dégradation des moyens sur la situation des enfants qu'ils-elles accompagnent...

Dernier fait divers en date, le procès des responsables du lieu d'accueil de Châteauroux financé par le Département du Nord. Durant sept ans, de 2010 à 2017, l'ASE du Nord, mais également de l'Essonne, a confié des enfants à ce lieu d'accueil constitué de plusieurs familles qui ne disposaient d'aucune sorte d'agrément et où les mineur·es ont fait l'objet de nombreuses violences. Au total, les prévenu·es sont renvoyé·es devant le tribunal pour neuf infractions : violences en réunion, soumission de mineur·es à

des conditions de logement indignes, administration de substances nuisibles, exécution d'un travail dissimulé en bande organisée, accueil collectif de mineur·es à caractère éducatif sans déclaration préalable, faux en écriture, usage de faux en écriture, et soustraction frauduleuse à l'établissement ou au paiement de l'impôt, dissimulation de sommes et fraude fiscale. Il est à noter que le Département du Nord n'est nullement incriminé dans cette procédure qui concerne uniquement les tenants de ce lieu d'accueil.

On peut s'interroger sur cette dilution de la responsabilité pour les Départements alors que les enfants sont officiellement confiés par les ordonnances de placement émises par les juges des enfants aux président·es des Départements.

Mise en exergue par les médias, cette situation est révélatrice de la crise que traverse depuis des années le dispositif. C'est bien le défaut de solutions adaptées, le manque de moyens, mais également la dégradation du service public qui conduisent à la mise en

Ce qui apporte du bien-être aux enfants c'est la continuité de la référence.



œuvre de solutions «bricolées» qui mettent dans les faits certains enfants en grand danger. Pour rappel, «l'interdiction» d'accueillir les mineur-es en hôtel, portée par Adrien Taquet alors secrétaire d'État, formalisée par la loi de 2022, ne fera l'objet d'un décret d'application qu'en février 2024 avec la possibilité d'un maintien à l'hôtel pour une période de deux mois!

En parallèle, le Conseil économique, social et environnemental a rendu le 8 octobre 2024 son avis suite à la sollicitation du Sénat sur l'état du dispositif de protection de l'enfance et notamment sur les effets des évolutions législatives au cours de ces dix dernières années.

La mission confiée au CESE (voir QR-Code ci-contre) paraissait bien ambi-

tieuse à priori : tirer le bilan des deux lois de 2016 et de 2022 relatives à la Protection de l'enfance. Mais, en réalité, ces deux lois ne peuvent apporter le bénéfice attendu si elles ne s'accompagnent pas des moyens adéquats et d'une réelle ambition pour le devenir des enfants. Pour proposer une solution globale, il faut un changement majeur et il réside, entre autres, dans un changement de culture à l'égard de la violence envers les mineur-es. Il faut sortir du déni et vraiment centrer l'ensemble du dispositif et des moyens sur la réalité des besoins des enfants. Ce qui fait défaut, c'est un service public à la hauteur des besoins des mineur-es et de leurs familles, mais également de l'ambition et de l'engagement des professionnel·les qui les accompagnent.

Oui, la protection de l'enfance dysfonctionne car les moyens en termes d'effectifs, de lieux de placement, de formation, de supervision font défaut dans un contexte de besoins massifs des enfants accompagnés. Mais le dispositif de protection de l'enfance n'est pas à part de la société. Selon un proverbe africain «il faut tout un village pour élever un enfant». Dans un contexte de dégradation des soins en pédopsychiatrie, de crise de l'école et de l'éducation spécialisée, etc., dans un contexte d'attaques massives sur la qualité du



**Protection de l'enfance
Restitution du CESE**

<https://www.cgtservicespublics.fr>Filières/missions>Médico-sociale>Protection de l'enfance>Protection de l'enfance | Restitution du CESE>



service public, il ne faut donc pas s'étonner que les enfants dits protégés comme tous les autres en payent les frais.

Pour exemple, dix-huit à vingt-quatre mois en liste d'attente pour une prise en charge psychologique en Centre médico-psycho-pédagogique, la difficulté à obtenir une auxiliaire de vie scolaire dont le temps est le plus souvent partagé entre plusieurs élèves, etc.

Dans ce contexte, les lois précitées ne peuvent rester que des déclarations d'intention. Le projet personnalisé pour l'enfant, tant vanté en son temps par Adrien Taquet alors secrétaire d'État à la protection de l'enfance, est une coquille vide.

La loi de 2016, au-delà de l'aspect législatif, était associée à une réelle attention portée aux besoins fondamentaux de l'enfant et tentée de garantir leur respect par la mise en œuvre du Projet pour l'enfant. Sans moyens adéquats, cela reste une illusion.

Ce qui apporte du bien-être aux enfants, c'est la continuité de la référence. Or, le système tel qu'il fonctionne actuellement produit la multiplication des ruptures, à défaut d'une réelle exigence matérialisée par les moyens de cette ambition.

Comment s'installer dans un placement, par exemple, en maison d'enfants quand le turn-over des éducateur·rices est produit par le défaut d'effectif et des conditions de travail dégradées ? La dégradation constante

des conditions de travail des assistant·es familiales·aux a conduit à une perte d'effectif qui fait que, pour la première fois depuis des années, ce mode de placement n'est plus majoritaire en France. Comment s'étonner lorsque l'on mesure le niveau de rémunération, l'isolement et la surcharge de travail de l'ensemble des professionnel·les censé·es les accompagner dans la proximité ?

Myriam David, qui a élaboré de manière théorique et clinique les fondamentaux du placement familial, portait le principe d'un·e référent·e pour 6 enfants confiés. De nombreux·ses professionnel·les de l'ASE suivent aujourd'hui jusqu'à 60 mesures !!!!

Il est aussi urgent d'améliorer le niveau des effectifs et la qualification des différents acteur·rices pour leur permettre d'assumer leurs missions dans le temps, car garantir la continuité des professionnel·les c'est sécuriser les parcours des enfants.

Pour mener à bien cette mission si essentielle, il faut développer une culture commune, un réel travail sur la réalité et des moyens pour l'ensemble des acteurs justice-soin-éducation-police, etc. La protection des enfants doit s'inscrire en tant que projet de société.

Les professionnel·les assistent et dénoncent depuis des années la dégradation de la prévention, la disparition

progressive du tissu associatif dans les quartiers et des dispositifs d'éducation populaire, mais également la dynamique gestionnaire engagée au sein des services sociaux, une perte de contact avec le public et avec tout ce qui faisait lien autour de la situation des enfants et du repérage de leurs difficultés. Sans parler des délais de mise en œuvre des mesures d'accompagnement ou de placement éducatifs (mesures de placement en attente d'exécution dans plusieurs départements, des délais de plusieurs mois pour la mise en œuvre de certaines actions éducatives, notamment en milieu ouvert...). Que dire des mineur·es non accompagnés dont la situation relève du parcours du combattant pour ne serait-ce qu'accéder à une prise en charge en hôtel !

Il est donc essentiel d'investir pour l'avenir et d'associer les professionnel·les de terrain à l'élaboration des politiques publiques et la solution n'est sûrement pas de stigmatiser les jeunes, mais de donner les moyens aux professionnel·les de les accompagner dans la proximité.

Les luttes se sont d'ailleurs multipliées en territoire ces dernières années pour dénoncer les conditions de prise en charge des enfants et le défaut de moyens dédiés à leur accompagnement. Il est regrettable que le prisme de l'actualité et des drames au sein du



Il faut donner les moyens aux professionnel·les d'accompagner les jeunes dans la proximité.

dispositif semble être le seul déclencheur pour nos politiques. Le 8 octobre, en écho au rendu de l'avis du CESE et dans un contexte de multiplication des faits divers, l'Assemblée nationale a voté la reprise des travaux de la commission d'enquête sur les défaillances de la protection de l'enfance qui avait été stoppée net par la dissolution. Dans la réalité, les solutions sont connues et portées par les revendications des professionnel·les avec la CGT depuis des années. Il n'est pas anodin que les réel·les expert·es de la protection de l'enfance — Assistant·es

socio-éducatif·ves, Assistant·es familiale·aux, mais également les PMI —, à pied d'œuvre dans ce qui reste un des derniers îlots de prévention au plus près des familles, ne soient pas entendu·es ! C'est parce qu'ils·elles soutiennent l'ambition d'un réel service public de la protection de l'enfance qui soit à la fois à la hauteur des enjeux pour les enfants et leurs familles, mais également qui reconnaisse leur implication et leur engagement en leur donnant de réels moyens d'exercer leurs missions.

QUELQUES JOURS APRÈS LA DATE DU 20 NOVEMBRE, ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, IL EST ESSENTIEL DE MARTELER ET D'OBTENIR DES RÉPONSES URGENTES À NOS REVENDICATIONS :

- ▶ L'augmentation de postes pour répondre aux besoins des populations ;
- ▶ Une politique nationale pour la protection de l'enfance garantissant les missions de service public permettant l'équité et l'accueil afin de répondre aux besoins des enfants et familles accompagnés·es sur l'ensemble du territoire national : prévention spécialisée, places en structures collectives, en familles d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc. ;
- ▶ La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives et l'abrogation du Code de la justice pénale des mineur·es ;
- ▶ L'urgence et la nécessité de remettre et développer les moyens pour la prévention et l'éducation ; le rappel que, faute d'intervention des services publics en éducation, en prévention, en médiation, en remédiation, les situations se détériorent et se judiciairisent, ce qui fait que, en plus d'être source de grande souffrance pour les populations et particulièrement pour les enfants, tous les tribunaux se retrouvent débordés par des situations auxquelles la justice ne peut espérer seule pouvoir apporter des réponses réparatrices ;
- ▶ Le renforcement des partenariats prévention-protection-justice pour une prise en charge à tous les niveaux ;
- ▶ La fin de la marchandisation du travail social au profit du service public de l'action sociale et médico-sociale ;
- ▶ Un accès universel aux droits fondamentaux pour l'ensemble de la population et notamment les publics les plus fragiles accompagnés par les services sociaux.

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

20 novembre, jour anniversaire, déjà 35 ans et encore beaucoup d'avancées à conquérir pour l'application de la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant. La convention de New York est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. Ratifiée par la France le 7 août 1990, elle élargit aux enfants le concept des droits de l'homme tel que prévu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle introduit le concept d'intérêt supérieur de l'enfant, principe général d'interprétation juridique relevant du droit international privé et consacrant le passage de l'enfant d'objet de droit à sujet de droit.



Convention internationale des droits de l'enfant

<https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

FOCUS

Assistant·es familiales·aux

Ces personnels contractuels de droit public restent précarisés et connaissent une perte d'effectifs liée aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, alors que leurs missions constituent le pilier du dispositif de protection de l'enfance en matière d'accueil des enfants confiés au service de l'ASE.



[servicespublics.fr](https://www.servicespublics.fr) / Filières / missions / Médico-sociale / Assistant·es familiales·aux



Unir le syndicalisme pour améliorer notre quotidien et transformer demain

Sur nos lieux de travail, dans les services, entreprises ou établissements, nous faisons face à une dégradation sans précédent de nos conditions de travail. Dans le même temps, nous subissons une stagnation, voire un recul de notre niveau de vie. Nos services publics se dégradent, nos métiers perdent de leur sens et se précarisent. Mais ce n'est pas une fatalité !

Au travail, le syndicalisme est bien souvent le seul contre-pouvoir. Il permet d'échanger, de s'informer, de connaître, défendre et gagner des droits, de construire des solidarités en faisant du collectif alors que l'organisation du travail voulue par les employeurs cherche à nous isoler.

Les politiques économiques libérales ont affaibli tout ce qui faisait commun dans la société, et les services publics en ont directement subi les conséquences. Derrière les chiffres, ce sont des usagers et des agents qui ont vu leur vie se dégrader, la société se déliter.

Le syndicalisme a aussi subi les conséquences de ces politiques et reste trop divisé. Mais la mobilisation contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans a changé la donne. L'intersyndicale a permis d'alerter la population sur le danger de ce recul et d'organiser une mobilisation historique partout dans le pays. Contre le poison de la division, ensemble les syndicats ont permis de remettre la question sociale au cœur du débat public.

Par ailleurs, en France comme dans le monde, l'extrême droite progresse sur les inégalités, la désespérance sociale et le repli sur soi. Elle pointe toujours le travailleur immigré comme le « privilégié » et ne s'en prend jamais aux plus fortunés. Salaires, retraite, SMIC :

quand le RN vote à l'Assemblée c'est toujours contre l'intérêt des travailleurs. Tout cela en fait le pire ennemi des salarié·es.

Enfin, la dégradation considérable de l'environnement, d'abord pour les profits de quelques-uns, est un enjeu fondamental pour l'avenir de l'humanité.

La CGT et la FSU ont une histoire commune, une analyse de la situation actuelle partagée et des propositions similaires ou complémentaires.

Parce qu'elles considèrent que la division entre salarié·es et entre organisations syndicales n'est pas une fatalité, nos organisations poursuivent un travail en commun pour unir le syndicalisme, celui qui améliore le quotidien et participe à transformer la société de demain.

La CGT et la FSU vous proposent de participer et prendre part à ces débats. D'abord ne plus rester seul·e en vous syndiquant, si vous ne l'êtes pas déjà, et proposer à vos collègues de faire de même, pour s'organiser collectivement et être plus forts encore ! Vous pouvez aussi participer ou organiser des débats sur la nécessité de se syndiquer et le besoin de réunir le syndicalisme de transformation sociale afin de devenir une force majoritaire chez les salarié·es.



Une histoire commune

La Confédération Générale du Travail (CGT) est créée en 1895 pour regrouper tous les syndicats et fédérations professionnelles dans la même organisation. Première confédération dans l'Histoire, elle a rassemblé à la fois les syndicats de métiers et les bourses du travail. Aujourd'hui la CGT est l'une des plus importantes confédérations de salarié-es du public et du privé, et organise plus de 600 000 syndiqué-es de tous les secteurs d'activité, c'est-à-dire de manière interprofessionnelle.

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) s'est constituée en 1993 suite à une scission de la Fédération de l'Education Nationale (FEN). Cette dernière faisait par ailleurs partie de la CGT avant 1948. Les enseignant-es ont toujours été puissamment organisés. Aujourd'hui la FSU est la 5ème force syndicale, et regroupe 150 000 agent-es de la fonction publique, elle est majoritaire dans l'enseignement. C'est le secteur le plus syndiqué de tout le salariat mais les limites du syndicalisme autonome pèsent sur le rapport de force.

Le choix de l'unité

Depuis des années la CGT et la FSU sont les chevilles ouvrières de l'unité syndicale au niveau interprofessionnel tant nationalement que localement. Suite à la mobilisation massive en 2023 contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans, la CGT et la FSU ont engagé un travail en commun pour encore améliorer nos relations et pratiques syndicales. Nous partageons la nécessité de poursuivre l'intersyndicale et dans tous les cas de travailler à l'unité la plus large. Nous combattons la division et la mise en concurrence syndicales Ensemble nous mesurons qu'il n'y a jamais autant eu de syndicats en France et jamais aussi peu de syndiqué-es. Nous devons travailler au rassemblement pour être plus forts encore.

Depuis très longtemps, le syndicalisme se divise. Néanmoins, il a été plusieurs fois en capacité de rassembler, en se battant sur deux fronts :

- **l'unité d'action** : une démarche sur des revendications et des exigences communes, comme pendant la bataille des retraites en 2023 ou les combats en cours pour nos services publics.
- **l'unification syndicale** : une organisation unie par-delà les histoires spécifiques. C'est justement ce qui a permis, en 1936, la victoire du Front populaire puis la grève qui l'a suivie, cette dynamique ayant permis les immenses conquêtes que sont les congés payés, les 40 h sans perte de salaire... En 1943, cela a participé à renforcer la Résistance et à créer le CNR avec des avancées qui structurent encore notre modèle social. Cela a fait ensuite émerger la proposition de « maison commune » de tous les syndicats.

Il s'agit aujourd'hui d'améliorer le travail en commun

Les textes adoptés lors des grands débats démocratiques que sont nos congrès — en 2022 pour la FSU et en 2023 pour la CGT — viennent conforter ce qui nous unit. Là où la CGT affirme « *comme objectif la transformation sociale* », la FSU « *propose un projet de transformation profonde de la société* ». Sur la question de l'égalité femme — homme, contre les racismes, pour défendre et développer les services publics, ou pour les grandes mobilisations sociales comme sur les questions démocratiques, nos deux organisations syndicales ont des analyses et des propositions partagées.



Propositions similaires et actions complémentaires



Sur les salaires, la CGT et la FSU revendiquent d'urgence, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'augmentation du SMIC comme de tous les salaires et leurs indexation sur les prix. Les pensions doivent être augmentées et indexées sur les salaires pour ne plus perdre en niveau de vie. Nous exigeons dans les grilles indiciaires de la fonction publique et les conventions collectives de branche, une meilleure reconnaissance des qualifications.



Une haute protection sociale, financée par nos cotisations sociales c'est-à-dire sur notre travail, doit permettre d'assurer la continuité des revenus en cas d'aléas et tout au long de la vie : maladie, chômage, maternité, retraite. Pour l'abrogation du recul de l'âge de la retraite à 64 ans et pour le retour aux 60, la CGT et la FSU défendent le modèle par répartition et la solidarité intergénérationnelle qu'il assure. C'est dans un cadre intersyndical que nous luttons pour défendre notre protection sociale et la sécurité sociale intégrale, c'est-à-dire la prise en charge totale des soins prescrits. Il faut en finir avec toutes les exonérations de cotisations sociales qui viennent assécher notre régime de protection sociale.



Les services publics, mis à mal par des années d'austérité budgétaire et de manque de considération, doivent être rendus disponibles sur tout le territoire et pour toutes et tous. Au-delà des moyens financiers, la qualité de la fonction publique appelle un statut général des fonctionnaires, garantie essentielle pour les usager-es. Les obligations (neutralité, impartialité, indépendance, responsabilité...) et droits des fonctionnaires (pleine citoyenneté, propriété de leur grade et non de leur emploi, droit à la carrière...) sont des principes constitutifs de la fonction publique.



Un projet éducatif émancipateur anime nos deux organisations, afin que tou-te.s les jeunes puissent bénéficier d'éducation et formation gratuites jusqu'à 18 ans, dans le cadre d'une école publique, laïque et émancipatrice, avec un plus grand accès à l'enseignement supérieur public en supprimant notamment la sélection à l'université. Il faut des moyens pour l'école publique et rompre avec les parcours scolaires prédéterminés dès le plus jeune âge par une ségrégation sociale ou territoriale, en limitant les uns à une « employabilité » immédiate et en réservant aux autres des savoirs savants et élitistes.



La justice fiscale, par une forte redistribution, est portée par la FSU et la CGT dans l'objectif de répondre urgemment aux besoins sociaux et environnementaux. Dans le domaine du travail, les milliards d'aides publiques versés chaque années aux entreprises privées sans contrôle ni contrepartie doivent être stoppés. Il n'est plus possible qu'un nombre toujours croissant de travailleurs s'appauvrissent alors que les dividendes atteignent des records.



La transition écologique passe par notre activité productive, avec une véritable démocratie au travail qui doit permettre aux travailleuses et travailleurs de débattre des critères de qualité de leur activité et de son organisation. Nous produisons, nous décidons. Contre le piège visant à opposer nos emplois et l'environnement, nous devons relocaliser des productions industrielles et sécuriser les salariés dans leur parcours professionnel. Le nombre d'agents publics qualifiés doit être augmenté pour mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de la préservation de l'environnement et de la transition écologique.



Un travail en commun et de rapprochement de nos organisations

La CGT et la FSU ont engagé un travail en commun depuis 2009. Celui-ci a été réactualisé en 2023 suite à la longue mobilisation retraite puis à la très inquiétante progression de l'extrême droite.

Dans de nombreux endroits la FSU et la CGT agissent d'ores et déjà ensemble.

Notre démarche cherche à progresser sur la voie d'un syndicalisme de transformation

sociale à vocation majoritaire, qui a besoin de rassembler et de se développer dans l'ensemble des entreprises et des services afin de se renforcer.

Si ces premières étapes sont réussies, le processus aura vocation à s'élargir avec toutes celles et tous ceux qui partagent cette vision et objectif du syndicalisme... La CGT et la FSU sont attachés à rassembler le pluralisme syndical.

Notre mandat poursuit 3 objectifs principaux

- *Améliorer l'unité d'action en intersyndicale pour gagner sur nos revendications;*
- *Cheminer plus spécifiquement sur la fonction publique et les enjeux de services publics car nos analyses comme nos propositions sont similaires;*
- *Travailler en commun pour gagner en efficacité, étape par étape en faisant des retours dans nos organisations respectives.*



Une démarche concrète, rassembleuse et transparente

Un groupe de travail conjoint entre nos deux organisations syndicales a été mis en place. Depuis novembre 2023, il poursuit ses travaux à un rythme régulier. Ont été notamment abordées les questions de démocratie syndicale et de fonctionnements respectifs. Après chaque rencontre, un compte rendu et les documents de travaux en cours sont diffusés au sein de nos organisations.

Si une impulsion nationale est évidemment indispensable, la démarche mise en œuvre a bien pour objectif d'irriguer au maximum tous les niveaux de nos organisations, en croisant les dimensions territoriales et professionnelles. Des initiatives dans les champs professionnels et les départements

sont déjà en cours. Chaque organisation doit initier ou poursuivre ces rencontres communes pour aussi traiter les particularités ou réalités locales.

Nous voulons rassembler, unir et sortir de l'impasse de la division syndicale. Cette division arrange les directions d'entreprise ou les différents pouvoirs et elle est, à juste titre, reprochée par de nombreux salarié·es.

Redonnons confiance au collectif et participons au renouveau syndical. Une méthode : partir de ce qui nous rassemble plutôt que de nos différences. Un objectif : rassembler et organiser le salariat, pour être plus fort encore.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PAPRIPACT OBLIGATOIRE

Une circulaire du 11 juin 2024 vient rappeler en détail les conditions de réalisation et de mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) ainsi que du PAPRIPACT (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de Travail). Elle vise à rappeler aux employeur·ses l'obligation de disposer d'un DUERP — ainsi que du PAPRIPACT qui en découle — devant faire l'objet d'une validation auprès de l'organe délibérant, après avis du F3SCT.

La première étape de la prévention des risques professionnels consiste en l'identification des situations de travail dangereuses et l'évaluation des risques professionnels qu'elles engendrent, notamment au travers de l'élaboration du DUERP.

La deuxième étape consiste en l'élaboration d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) qui repose sur le résultat de l'évaluation des risques professionnels, les données relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique (RSU) ainsi que les mesures inexécutées du programme annuel de l'année antérieure et qui est soumis au dialogue social.

Le PAPRIPACT fait l'objet d'un document spécifique qui, bien que formellement

distinct, découle étroitement du document unique d'évaluation des risques professionnels.

LE PAPRIPACT

- Fixe la liste détaillée des mesures (les actions de prévention) devant être prises au cours de l'année à venir qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût;
- Identifie les ressources du service, de l'établissement ou de la collectivité pouvant être mobilisées;
- Comprend un calendrier de mise en œuvre.

Contrairement aux dispositions de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4121-3-1 du Code

du travail), en vertu desquelles, dans le secteur privé, le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail n'est obligatoire qu'au-delà d'un seuil d'effectifs, les dispositions réglementaires applicables à chacun des trois versants de la fonction publique ne comportent pas de seuil. Ainsi, la mise en œuvre du PAPRIPACT est obligatoire, quel que soit l'effectif de la structure.

Ces dispositions prévoient que la formation spécialisée soit consultée chaque année pour avis sur le PAPRIPACT. Elles prévoient en outre que la F3SCT peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention. Elles prévoient également que lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention de l'année précédente n'ont pas été prises, le président de l'instance en précise les motifs. Le suivi général de la réalisation des actions du programme, l'analyse de leur faisabilité et leurs délais de mise en œuvre peuvent également faire l'objet d'un échange au sein de l'instance.

RÉÉLECTION DE TRUMP

UN SIGNE INQUIÉTANT
POUR NOTRE AVENIR

Nous, jeunes CGT, nous adressons aux jeunes travailleurs et travailleuses aujourd'hui avec une profonde inquiétude. La réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis représente bien plus qu'un bouleversement politique dans le paysage américain. Elle symbolise un tournant mondial alarmant, un signe de la montée d'un fascisme décomplexé. Ce phénomène ne se limite pas à une région ou à un pays. Nous observons l'augmentation de cette poussée autoritaire et nationaliste à travers le monde et il est urgent de se mobiliser pour défendre nos valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité.

Les multiples contextes de crises économiques, sociales, environnementales ou sanitaires représentent un terreau fertile pour l'extrême droite.

Ces périodes d'incertitudes et d'insécurités amènent à la tentation du repli nationaliste, exacerbée par les partis d'extrême droite à travers le monde. Les discours simplistes qui exploitent les peurs et qui promettent des solutions « faciles » gagnent du terrain. Le danger réside dans cette manipulation des inquiétudes légitimes des citoyen·nes, détournées au profit d'objectifs autoritaires et antidémocratiques. Ce phénomène se manifeste par une montée du populisme, du rejet de l'autre, de la division et de la violence verbale, voire physique.

Trump en est un exemple parmi d'autres existant dans divers pays, comme en Italie avec l'élection de Giorgia Méloni depuis 2022, en Argentine qui a vu la victoire de Javier Milei en novembre 2023, la Slovaquie avec l'élection de Robert Fico en octobre 2024, la Hongrie, la Suède, la Finlande, la Croatie ou encore l'Allemagne.

En France, l'extrême droite gagne du terrain, comme nous avons pu le constater

lors des élections législatives, et adopte une stratégie similaire, usant du pouvoir politique pour servir ses intérêts personnels, affaiblir les contre-pouvoirs et semer la haine.

LE RÔLE DE LA JEUNESSE :
S'UNIR, RASSEMBLER
ET RÉSISTER.

Partout où l'extrême droite s'est emparée du pouvoir, les droits des salarié·es ont reculé, les inégalités se sont creusées, les syndicalistes sont attaqué·es et l'action syndicale et progressiste est muselée. L'extrême droite ne sert qu'une seule classe, celle de la bourgeoisie libérale dont elle reste le fidèle serviteur. Face à ces dangers, nous avons la responsabilité de nous unir et de prendre position. La jeunesse est un moteur de changement et de progrès; nous ne pouvons rester silencieux·euses alors que des valeurs démocratiques, humaines et sociales sont piétinées. Notre avenir dépend de notre capacité à résister aujourd'hui. Nous appelons chacune et chacun d'entre vous à se mobiliser, à informer, à sensibiliser et à agir pour une société plus juste et inclusive.

ENSEMBLE POUR UN AVENIR
DÉMOCRATIQUE

Nous refusons de laisser nos droits et libertés être attaqués sous des prétextes de sécurité et d'impérialisme. L'histoire a prouvé que le silence et l'inaction face aux idéologies de haine mènent à des souffrances collectives. Aujourd'hui, nous avons les moyens de dire non et de nous mobiliser activement face à cette montée du fascisme.

Notre engagement doit être inébranlable, à l'image de celui que nous avons démontré lors de la séquence de l'entre-deux-tours des élections législatives de juillet dernier.

Nous appelons tous les jeunes à se joindre à nous pour construire un avenir fondé sur la solidarité, l'ouverture et la paix. Face à ces dangers, nous avons la responsabilité de nous unir et de prendre position. La jeunesse est un moteur de changement et de progrès; nous ne pouvons rester silencieux·euses alors que des valeurs démocratiques, humaines et sociales sont piétinées. Notre avenir dépend de notre capacité à résister aujourd'hui. Nous appelons chacune et chacun d'entre vous à se mobiliser, à informer, à sensibiliser et à agir pour une société plus juste et inclusive.

ENSEMBLE, RÉSISTONS!

Les Collectifs Jeunes CGT





LA CNRACL

UN COMBAT QU'IL FAUT MENER EN URGENCE

Notre camarade, **Claude Barré**, administrateur CNRACL élu dans le collège retraité au Conseil d'Administration, a répondu aux questions posées par **Christine Solaire**, membre du bureau de l'UFR.

■ **Peux-tu nous dire pourquoi la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) est une caisse de retraite différente des autres ?**

La CNRACL est le régime spécial de la Sécurité sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux-ales et hospitalier-ères et couvre aussi le risque d'incapacité définitive à l'exercice des fonctions du/de la fonctionnaire. Seules les cotisations des agent-es et employeur-ses assurent ces attributions.

C'est le deuxième régime de retraite en France avec 2,5 millions de cotisant-es, 1,6 million de pensionné-es et 41 600 employeur-ses. L'institution fonctionne sur le principe de la répartition et s'inspire de la législation applicable

aux fonctionnaires de l'État. Elle est alignée sur la fonction publique d'État en termes de droits à prestation et de taux de cotisation des agent-es. Régime de retraite intégré, elle assure la couverture de base des fonctionnaires territoriaux-ales et hospitalier-ères. Elle dispose d'un Fonds d'Action Sociale à destination des retraité-es les plus démunis et d'un Fonds National de Prévention. La Caisse des Dépôts est le gestionnaire du régime, prépare les séances du conseil d'administration, des commissions, échange avec les services de l'État. Les objectifs et les moyens dévolus au gestionnaire sont précisés dans la convention d'objectif et de gestion (COG), convention tripartite entre l'État, la CNRACL et la Caisse des Dépôts.

■ **Comment est composé le Conseil d'Administration et comment fonctionne-t-il ?**

Le conseil d'administration est composé de 16 membres titulaires, élu-es dans les 9 mois suivant les élections municipales. Chacun disposant d'une voix délibérative, la représentation est paritaire : 8 membres représentent les affilié-es (CGT/CFDT et FO), 8 membres représentent les employeur-ses (5 territoriaux-ales et 3 hospitalier-ères), 16 membres suppléants, 2 commissaires du gouvernement avec droit de veto sur toute délibération (ministère du Budget/ministère de la Sécurité sociale).

Avec voix consultative, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et le Président de la fonction publique hospitalière qui ne participent jamais.

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions d'ordre général concernant l'organisation intérieure et

l'administration de la Caisse nationale, notamment sur :

- Le règlement intérieur ;
- Les comptes annuels ;
- Le budget de gestion ;
- Le règlement financier ;
- La convention d'objectifs et de gestion ;
- L'orientation générale de la politique de placement des actives à l'Ircantec ;
- Les dons et legs ;
- L'exercice de toute action en justice ;
- Les transactions ;
- Les conditions dans lesquelles sont décidés et mis en œuvre les services aux actives, retraités et employeurs de la Caisse nationale, et en particulier les aides et secours en faveur des retraités, les prêts aux collectivités locales destinés à faciliter la modernisation des établissements d'hébergement accueillant des retraités de la caisse nationale ;
- La définition du programme d'actions du Fonds national de prévention après avis ou sur proposition du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.

5 commissions se réunissent pour préparer chaque séance plénière, donner un avis, émettre des propositions :

- Commission des comptes : pour toutes les affaires financières du régime, situation et prévision de la trésorerie, situation des employeurs défaillants et le règlement des pensions ;
- Commission de la réglementation : échanges avec les différents ministères sur les textes pour précisions, propositions ou problématiques soulevées lors de leur mise en œuvre (validation des périodes, dispositif en extinction, l'homologation de réseaux souterrains, les catégories actives, la prise en charge des frais médicaux pour invalidité). Fin 2022, l'État a utilisé son droit de veto concernant la délibération relative au seuil d'affiliation des agents à temps non complet, puis, par arrêté début 2023, a purement et simplement supprimé cette prérogative du Conseil d'administration
- Commission invalidité et prévention :

accompagnement des employeurs dans des démarches de prévention face aux risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, recueil des accidents de service (Pro-risq) et données dans la Banque Nationale des données (BND), déploiement d'expérimentations, remboursement de matériel de prévention aux employeurs.

- Commission du développement et partenariat : partenariat avec les CDG et établissements hospitaliers, prêts aux collectivités, formation pour les représentants des organisations syndicales élus au CA pour la réglementation et l'invalidité, programme loisirs pour les pensionnés, examen de divers partenariats pour l'habitat partagé, avec des structures pour les aidants, pour les retraités atteints de la maladie d'Alzheimer.
- Commission du fonds d'action sociale : dans un budget contraint, élaboration des barèmes pour bénéficier des aides, définition de celles-ci (aide à domicile, chauffage, pour enfant handicapé, dépenses liées au handicap, énergie, complémentaire santé, vacances, détresse financière, prêts sociaux à 0 %) ; adhésion à l'inter-régimes pour la prévention du bien vieillir par différents ateliers sur tout le territoire.

■ Quelle est la différence entre la CNRACL et le régime général ?

1) CALCUL DES PENSIONS

Pour le secteur privé, les retraités reçoivent une pension du régime général et du régime complémentaire ARRCO pour les ouvriers, techniciens, professions intermédiaires et AGIRC pour les cadres (régimes par points). Les pensions du régime général sont calculées selon la moyenne des 25 meilleures années, s'y ajoutent les complémentaires dont les pensions sont proportionnelles aux rémunérations perçues et cotisations variables selon les conventions collectives.

POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Calcul selon l'indice détenu depuis au moins 6 mois avant la retraite. Des majorations liées à la situation familiale

(enfants nés après 2004 et à partir de 3 enfants, ou pour enfant handicapé). Des bonifications liées aux enfants nés avant 2004, services civils rendus hors Europe, campagne militaire, service aérien ou sous-marin, pour les sapeurs-pompier·es, agent·es des réseaux souterrains « homologués » et identificateur·ices de l'Institut médico-légal de la ville de Paris. S'y ajoute le régime additionnel de la fonction publique pour prise en compte des primes ; régime par points actualisés chaque année.

Les versements entre 62 et 64 ans selon la génération, même si départ anticipé au titre de la CNRACL.

2) PÉNIBILITÉ

Travail de nuit, à la chaîne, 3/8, travail sous terre/mer, bruyant et températures extrêmes : les salariés bénéficient du compte professionnel de prévention par points et selon une durée minimale d'activité.

POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Cela se traduit par une reconnaissance collective de la pénibilité à travers la catégorie active (départ possible de 57 ans à 59 ans) et insalubre (de 52 ans à 54 ans).

3) MALADIE

Le contrat de travail d'un·e salarié·e en arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnels est suspendu ; le·la salarié·e perçoit des indemnités journalières selon son ancienneté et en décroissance selon le temps du congé maladie.

CNRACL

Prise en compte intégrale pour le droit à pension, calcul de la pension et durée d'assurance : le congé d'un an en maladie ordinaire, 3 ans en longue maladie et 5 ans en maladie longue durée.

4) RÉVERSION

54 % de la pension et ne pas dépasser un plafond de 24 232 € seul ou 38 771 en couple + 60 % de la complémentaire.

CNRACL

50 % de la pension soumis à conditions : au moins 4 ans de mariage ou avoir un enfant issu de l'union ; réversion répartie entre les différents ayants cause (conjoint/orphelin).



LA RETRAITE À 60 ANS C'EST POSSIBLE

ON NE LÂCHE TOUJOURS RIEN.

LA BATAILLE DOIT CONTINUER !

ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES 2023

■ Pourquoi cette caisse excédentaire il y a quelques années est déficitaire aujourd'hui et quelles sont les causes ?

D'un excédent de 15 M€ en 2017, c'est en 2020 que le déficit s'installe avec un résultat déficitaire de 1 473 M€ et des fonds propres à moins 574 M€; en 2023, le déficit est de 2 523 M€, les fonds propres à moins 4 861 M€.

Plusieurs facteurs sont la cause du chaos :

- Le ratio démographique (cotisant-es/pensionné-es) s'établissait en 1987 à 4 actif-ves/pensionné-e puis n'a cessé de diminuer à 2,01 actif-ves/pensionné-e en 2012; 1,40 en 2023 (résultat de non-titularisations remplacées par des agent-es contractuel-les dépendant du régime général et de l'Ircantec).
- La compensation inter-régimes : les caisses de retraite se doivent, par solidarité, d'aider les régimes déficitaires; depuis 1974, la CNRACL a versé près de 80 milliards d'euros à ce titre, vidant ainsi la trésorerie et les capitaux propres. Bien qu'en diminution, et malgré le déficit, le régime doit toujours régler cette compensation (599,5 M€ en 2023).

La
CNRACL
Elle m'appartient
Elle me protège
J'y tiens
Pas touche à ma caisse de retraites

POUR LA CNRACL

Les prestations servies (25,9 Md€) sont supérieures aux cotisations reçues (24,4 Md€), d'où la nécessité d'emprunter pour régler les pensions. Faute de fonds suffisants, la CNRACL doit recourir tout au long de l'année à des financements

auprès de l'Urssaf. Ce financement a généré des charges financières pour un montant de 139,2 M€ en 2023.

100 employeur-ses, principalement du versant hospitalier, sont défaillant-es pour un montant de 405,9 M€.



■ **Il y a eu plusieurs rapports parus récemment, dont celui de l'IGAS, qui donnent des pistes pour la sauver; comment la CGT s'inscrit dans ces préconisations ?**

- La titularisation de toutes les agent·es (contractuel·les);
- Affilier les agent·es à temps non complet;
- Augmenter le point d'indice, supprimer le RAFP et en parallèle intégrer les primes au traitement de base;
- Que l'État donne les moyens nécessaires aux hôpitaux de régler leurs dettes et ainsi assurer le paiement des cotisations « employeur·ses ».

■ **Tu fais partie de la commission du FAS. Peux-tu nous expliquer comment ce fonds d'aide sociale fonctionne ? Quels en sont les enjeux ?**

Les aides sont destinées aux pensionné·es en situation de fragilité financière et qui ont un montant du RFR entre 11 000 à 24 000 €. En 2023, 129 000 aides ont été accordées à 67 000 retraité·es, soit 4,2 % des pensionné·es.

Par arrêté, 0,8 % devrait être affecté au FAS, mais le budget du FAS étant imposé par l'État (pour 2023 : 134,5 M€), c'est 0,55 %.

Au vu de la précarité de certain·es pensionné·es, ne serait-il pas logique que ce montant global d'aides ne soit pas augmenté dans la limite définie à l'arrêté précité ? Les besoins existent, encore faut-il que nos dirigeant·es l'admettent ! Depuis 10 ans, sans prendre en compte l'augmentation de l'aide-ménagère définie par l'État, le budget n'a pas augmenté, ce qui est un scandale.

■ **Comment vois-tu l'avenir de la caisse et comment la CGT peut-elle peser sur le Conseil d'administration pour trouver des solutions ?**

Chacun comprendra que l'avenir est sombre si aucune mesure n'est prise d'urgence pour, d'une part, pallier le déficit du régime et, d'autre part, prévoir de façon pérenne, par différentes mesures, la survie de la caisse à défaut d'être alignée sur le régime général... La titularisation de toutes les agent·es (contractuel·les et agent·es à temps non complet) œuvrant dans la territoriale et l'hospitalière est indispensable pour que le ratio agent·es/pensionné·es permette au régime d'assurer toutes ses missions.

La CGT — avec ses élu·es —, le Conseil d'administration alertent de la situation préoccupante depuis des années, mais

■ **Comment peut-on faire une demande d'aide ?**
Les demandes sont à formuler sur le site de la CNRACL (www.cnracle.retraites.fr)



ou demandez à recevoir un imprimé.



Par téléphone
0 800 973 973

(Numéro vocal gratuit), préparez le numéro de Sécurité sociale (figurant sur la carte vitale) et le numéro de pension.



Par courrier affranchi
Caisse des Dépôts
Fonds d'action sociale

6 place des Citernes
33059 Bordeaux cedex

encore faut-il être entendu·es ! À ce jour, outre un rapport de l'Inspection des affaires sociales, de l'Inspection des finances et de l'Inspection générale de l'administration dressant des pistes pour le désendettement de la CNRACL, gouvernement et législateur sont les seuls à avoir les moyens de sauver la CNRACL et les fonctions publiques territoriale et hospitalière, mais encore faut-il le vouloir ?

EPSU

PRÉSIDENTE : UN ATOUT POUR LA CGT

Une étape historique dans l'histoire du mouvement syndical européen a été franchie pour la CGT avec l'élection de notre camarade Françoise Geng à la présidence de l'EPSU lors du 11^e congrès qui s'est tenu à Bucarest du 17 au 20 juin 2024. Il s'agit là de la première présidence CGT d'une des plus grandes fédérations syndicales européennes, c'est là la reconnaissance du travail collectif des 4 fédérations CGT adhérentes à la FSESP, à savoir Services publics, Santé Action Sociale, Mines énergies et UFSE.

Interview de Françoise Geng, fédération CGT Santé Action Sociale, Présidente de l'EPSU¹, par Delphine Depay, animatrice du secteur international de la fédération CGT des Services publics.

■ En quelques mots, Françoise, peux-tu te présenter aux lectrices et lecteurs du Service Public Magazine ?

Mon parcours syndical a pris ses racines aux hôpitaux universitaires de Strasbourg où j'ai occupé de nombreuses responsabilités et mandats dans ce très grand syndicat.

Par ailleurs, j'ai vite mesuré combien le croisement avec l'activité interprofessionnelle était une nécessité. J'ai été élue à l'union départementale et l'union régionale. Cette dernière m'avait également



mandatée au Comité économique et social d'Alsace.

Puis, sollicitée par ma fédération pour le bureau fédéral, j'ai eu en charge les questions de formation syndicale et celles eu-

ropéennes et internationales. Quelques années plus tard, la confédération m'a mandatée au Conseil économique, social et environnemental où j'ai été élue à la présidence de la section du Travail et de l'Emploi.

■ En ta qualité de présidente de l'EPSU, quel est ton rôle et quelles sont tes principales priorités durant ce mandat ?

Si j'ai bien été élue Présidente à Bucarest, ce mandat n'est pas une totale découverte, puisque j'ai été vice-présidente le mandat précédent.

Ma présidence m'amènera, comme première priorité, à répondre à toutes les questions revendicatives ainsi qu'à mettre en œuvre l'ambitieux programme d'action², voté au Congrès au nom de nos 8 millions d'adhérent-es et d'impulser les réponses de mobilisations et actions

1 EPSU : acronyme anglais « European Public Service Union », en français FSESP : Fédération Syndicale Européenne des Services Publics.

2 https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/EPSU%20PoA_FR%20final_0.pdf

qui s'imposeront. Parmi les questions qui traversent tous les pays, celle centrale de l'impérieuse nécessité de voir les services publics se développer avec les moyens humains et financiers pour répondre aux besoins des usagers·ères et des personnels qui subissent de plein fouet toutes les politiques de destructions et d'austérité. Redonner le goût de l'emploi public par une réelle reconnaissance de nos métiers est un objectif majeur.

La deuxième priorité, et c'est une réelle bataille, c'est de lutter contre la privatisation de nos services publics et la marchandisation de nos secteurs qui sont devenues des objectifs libéraux prioritaires pour de très nombreux gouvernements, particulièrement en France.

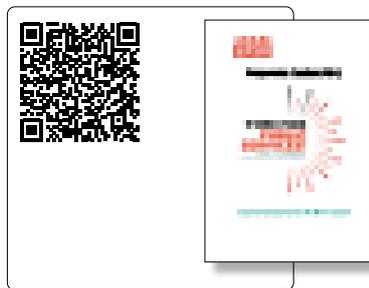
Et puis, parce que je suis une féministe dans l'âme et dans mes actions, les questions d'égalité professionnelle, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour faire grandir nos libertés à disposer de notre corps et de nos vies, autant de sujets qui sont depuis toujours au centre de mon engagement syndical et sur lesquels je ne faiblirai pas, bien au contraire.

■ **Quelles sont les principales revendications et initiatives que l'EPSU souhaite porter lors de ce mandat pour non seulement défendre et développer les services publics en Europe, mais également pour défendre et améliorer les droits et conditions de travail des travailleuses et travailleurs des services publics ?**

La meilleure façon de défendre les services publics est de conforter leurs missions et de renforcer les droits des travailleurs et des travailleuses. Pour cela, le congrès s'est doté d'un programme d'action fort, avec des propositions et des actions qui seront notre fil rouge pour les cinq années à venir.

Le programme d'action voté au congrès appelle en urgence à une paix dans le monde et que cessent les guerres et massacres comme ceux en Ukraine et Palestine. Il nous engage à renforcer de très nombreux sujets que je ne peux tous citer comme le bien-être des citoyen·nes,

l'éducation de nos enfants, la santé de toutes les populations, l'accès aux biens communs comme l'eau et l'énergie, les questions de développement durable et environnementales, le droit à un logement décent, et tant d'autres sujets dont vous pourrez prendre connaissance via le lien suivant : https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/EPSU%20PoA_FR%20final_0.pdf



■ **Quels défis estimes-tu que les services publics européens doivent affronter dans les prochaines années ?**

Comme j'y ai fait référence un peu plus haut, dans cette interview, les services publics sont devenus des cibles à abattre au bénéfice d'une marchandisation qui n'est plus rampante, mais très féroce dans un certain nombre de secteurs. Au nom d'une fausse rentabilité, des pans entiers de services publics sont privatisés et ne répondent plus à l'intérêt général, mais uniquement aux appétits des actionnaires.

Il est vital de lutter contre cette commercialisation afin de préserver et développer les services publics et leurs missions pour le bien-être des citoyen·nes.

Il est évident qu'à cela doit être associée une meilleure et juste reconnaissance des personnels qui, avec un grand professionnalisme, remplissent leurs missions et sont en première ligne des crises.

Je serais incomplète si je ne faisais pas du combat contre les extrêmes droites une lutte constante et active qu'il nous faut ne pas lâcher. La peste brune qui s'étend en Europe n'est pas porteuse d'espoir ou de progrès social, les syndicats ne peuvent et ne doivent pas être

ceux qui banaliseront ces partis et leurs élu·es car c'est par eux·elles que viendront tous les reculs sociaux mais aussi de nos libertés.

■ **D'après toi, en quoi cette présidence est-elle un atout pour nos quatre fédérations CGT affiliées à l'EPSU et plus largement pour la CGT ?**

Le travail transversal entre nos fédérations va s'en retrouver renforcé, permettant une construction de nos propositions et actions des points forts de notre engagement dans cette fédération européenne. C'est d'ailleurs ce travail CGT, collectif, sérieux et constructif qui, sans nul doute, a contribué à être sollicitée pour cette présidence.

La CGT occupe aujourd'hui la présidence de la FERPA (fédération européenne des retraités), la présidence d'Eurocadres ainsi que celles d'autres fédérations européennes et pourrait organiser un travail transversal pour donner de la cohérence et créer des leviers communs qui permettent de combattre toutes les attaques et agir sur la construction de droits européens élevés.

**IL NOUS RESTE À FAIRE
DES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS
POUR UNE EUROPE PLUS SOCIALE,
UNE EUROPE PLUS JUSTE,
UNE EUROPE DE PROGRÈS,
UN AXE FORT DE TOUTE LA CGT.**

Une étrange victoire. L'extrême droite contre la politique



Michaël Fœssel, Étienne Ollion,

De quelle victoire parle-t-on à propos de l'extrême droite? Attendue, crainte, inéluctable : les adjectifs se bousculent pour la qualifier. Il se pourrait que cette victoire soit d'abord étrange. Il est étrange, par exemple, de voir la xénophobie érigée en rempart de la république ou d'entendre que son projet économique s'apparente à celui de la gauche. Étrange aussi de constater son soutien à la constitutionnalisation de l'IVG et son ralliement au libéralisme culturel. En France comme ailleurs, cette étrangeté constitue un élément de la victoire. Celle-ci résulte d'un brouillage des coordonnées politiques de la démocratie contemporaine. L'affaiblissement du clivage entre la gauche et la droite, l'abandon d'une mémoire commune, l'affaiblissement du débat public ont contribué à rendre méconnaissable un courant qui, pour l'emporter, a besoin d'être méconnu. Ce ne sont pas tant les idées de l'extrême droite qui ont triomphé que son infrapolitique, faite d'un prétendu bon sens et de valeurs nationales accommodées au goût du jour.

Face à cette morale identitaire, les auteurs proposent de réinvestir une politique de l'égalité. Et de penser un « nous », alternatif à l'assignation au « chez nous ».

Seuil, 2024, 192 p.

Mon p'tit loup (Livre-disque)

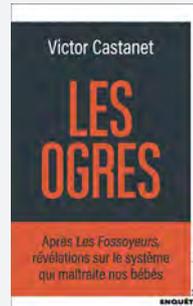


Polo

Mon p'tit loup est un livre-disque contre les violences sexuelles faites aux enfants. Militant hyperactif de la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, Nicolas Puluhen, qui est également programmateur de spectacles, a fait appel à son réseau d'artistes musiciens pour leur demander de prendre la plume et la lyre à ses côtés. Dans le sillage de figures du rock et de la chanson française comme Catherine Ringer, Albin de la Simone, Les Ogres de Barback, La Rue Kétanou, JP Nataf (Les Innocents), Magyd Cherfi (Zebda), Didier Wampas, Flavia Coelho, Oldelaf, se mêlent des artistes que l'on découvrira avec plaisir, comme les jeunes collégiens Mam'zelle Prune & Kamalam ou le groupe jeune public Minibus et sa chanson « Le monde est à toi » écrite sur l'île de Mayotte avec des enfants migrants sous l'égide de l'association de Nicolas, et bien d'autres non moins talentueux... Au final, le sujet des violences sexuelles est abordé par tous les côtés, exploré par toutes les sensibilités, dépassé par tous les talents de toutes les générations.

Irfan, le label, 2024, 48 p.

Les ogres



Victor Castanet

Tout commence par un mail d'alerte, en février 2022, quelques mois avant le drame qui a coûté la vie à une fillette dans une crèche à Lyon. Deux ans et demi d'investigations, 200 témoins, des lanceurs d'alerte qui risquent leur vie professionnelle, des documents explosifs démontant l'enfer du décor. Ce récit saisissant révèle les secrets de People&Baby, le « premier gestionnaire indépendant français de crèches ». Un groupe qui pèserait un milliard d'euros. Mais un ogre peut en cacher bien d'autres. Un secteur qui fait bloc, des mairies complices, le sommet de l'État impliqué... Nos enfants sont en danger, nous sommes tous concernés.

Flammarion, 2024, 416 p.

Répertoire des subversions



Martin Le Chevallier

Cet ouvrage répertorie les mille et une tactiques inventées par les artistes, activistes, résistant-es, dissident-es et autres esprits libres pour déjouer la violence des dominations ou la tristesse des conventions, en imaginant des formes d'action non violentes inédites. Structuré comme un abécédaire, il établit une typologie de ces méthodes d'insoumission créative : détourner, parasiter, saboter, braconner, bricoler, etc. Sont ainsi rassemblés une multitude d'exemples pris à travers l'histoire et le monde et restitués sous la forme de microrécits. À la fois boîte à outils, ouvrage de référence et promenade facétieuse, cet inventaire rend hommage à celles et ceux qui désirent agir plutôt que subir. Et invite à en faire autant.

Art, activisme, méthodes, Zones, 2024, 296 p.

Voyage à Gaza



Piero Usberti

À Gaza, il faut arriver le soir au printemps, s'enfermer dans sa chambre et écouter les sons qui entrent par les fenêtres ouvertes. En 2018, l'auteur est un voyageur étranger de 25 ans qui rencontre de jeunes Palestiniens de son âge...

Documentaire, 2024, 1h07, en salle depuis le 6 novembre

Être là,
quand vous
en avez besoin,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Service inclus dans nos contrats
Auto, Moto et Habitation
24H/24 - 7J/7*



Assurément
Humain

* Service accessible au 0 800 00 12 13 (service et appel gratuits)

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, PAQUO, Accidents et Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.